



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 2481

Texte de la question

M. Claude Lanfranca attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le calendrier d'implantation à Limoges du service « Diffusion générale » de la gendarmerie nationale. Il lui demande, en particulier, si cette opération appelée à compenser - partiellement - la fermeture de la base aérienne de Romane, doit être réalisée avant la fin de l'année 1997 ainsi que les pouvoirs publics s'y étaient engagés.

Texte de la réponse

En janvier 1996, la décision a été prise de transférer le service de diffusion de la gendarmerie nationale sur le site de la base aérienne de Romanet à Limoges, avant la fin de l'année 1997. Le programme de réhabilitation d'un bâtiment principal, destiné à abriter les locaux de service et techniques, a été agréé en avril 1996. Le financement de cette opération, estimé à 25 MF, a été mis en place en novembre 1996. L'aboutissement de ce projet est toutefois différé de quelques mois, en raison de divers problèmes d'ordre technique et financier. Ainsi, la livraison de l'ouvrage est désormais prévue en avril 1998. L'installation des matériels spécifiques permettra au service de diffusion de la gendarmerie d'être opérationnel dès le mois de septembre 1998.

Données clés

Auteur : [M. Claude Lanfranca](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2481

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 1997, page 2743

Réponse publiée le : 13 octobre 1997, page 3427